Réf. Farde e-Assemblées : 2442014

N° OJ : 183

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Occupation partielle du bâtiment situé rue des Minimes 87-89 à 1000 Bruxelles par le CPEONS.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu ses délibérations du Conseil communal du 17/05/1999 et du 11/01/2016 approuvant la convention de location d'un bien immobilier entre le Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre subventionné (CPEONS) et la Ville de Bruxelles;

Considérant que le bien immobilier situé rue des Minimes, 87-89 à 1000 Bruxelles, comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée, un premier étage et une grande salle de réunion au second étage pour une superficie totale de 578 m²;

Considérant qu'en vertu des clauses, une partie de cet immeuble est mis à la disposition du CPEONS, dont la mission principale est la représentation et la défense des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné;

Considérant qu'une nouvelle convention annule et remplace la convention de location précédente dont les termes ne sont plus vraiment d'application aujourd'hui;

Vu l'avis du service juridique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : la convention de location de la partie de l'immeuble situé rue des Minimes 87-89 à 1000 Bruxelles entre le CPEONS et la Ville de Bruxelles est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)